RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE:1/10

Objet

Règles professionnelles de mise en oeuvre des vernis ou peintures intumescents

Domaine d'application

Mise en oeuvre des vernis ou peintures intumescents sur supports bois

Annexes:

- Annexe 1 : entretien et durabilité
- Annexe 2 : fiche de synthèse d'application d'un système intumescent sur supports bois
- Annexe 3 : fiche quotidienne de suivi d'exécution de chantier
- Annexe 4 : Liste des laboratoires agréés

Rédigées par

Le Groupe de travail bois du GTFI

Approuvées par

Version RP02/00 Le conseil d'administration du GTFI - Date : 21/6/1999

Version RP02/01 Le conseil d'administration du GTFI Date: 20/6/2000

Visa:

Modifications

Indice: 00 01

Nature: création modifications

Date: 21/6/99 15/5/2000

Déposées au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 31 août 2009 sous le numéro 2009052069

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE:2/10

Liste des participants à la rédaction des règles professionnelles bois

ACH H. Haas • Centre Scientifique et Technique du Bâtiment M. Bonhomme Comité de liaison d'Organismes de Prévention et de sécurité incendie T. Dubois DI Sarl G Doumergue Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille F. Poutch Euridep D. Smadja FFB Charpente Menuiserie M. Lego Groupement Professionnel des Conseiller Techniques en sécurité incendieR Levy Groupement Technique Français contre l'Incendie(rédacteur). M. Bove - A. Vinit HGD F. Jacquet Laboratoire Central de la Préfecture de Police M. Labarthe Laboratoire Lurie J.M. Louvet Laboratoire National d'Essais M. Sainrat Midi Sécurité M. & Mme Gimenez Protecflam P. Klein Retour d'Image M. Rouzière **SEPV** D. Sauvaget • Union National Charpente Menuiserie Parquet G Sagot

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES **INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS**

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE: 3/10

DOMAINE D'APPLICATION 1.

Les présentes règles concernent l'amélioration du comportement au feu (réaction) des éléments de construction ou de décoration en bois ou dérivés du bois utilisés en intérieur. Cette amélioration est obtenue par application sur chantier d'un système filmogène de vernis ou peinture intumescents. Ce traitement, qui constitue un acte de sécurité, vis à vis du risque incendie des matériaux, est effectué selon les règles ci-

Les éventuelles applications industrielles sont à effectuer selon un processus adapté à chaque cas. Les ouvrages doivent être conformes aux règles DTU 31.1-31.2-31.3-36.1 charpente menuiserie.

2. **DEFINITIONS**

- Réaction au feu : Comportement d'un matériau qui par sa propre décomposition alimente un feu auquel il est exposé dans des conditions spécifiées.
- Peintures et vernis intumescents : Produits qui, sous l'action d'une élévation de température, gonflent pour former une « meringue » qui constitue une barrière protectrice entre les flammes ou toute autre source de chaleur et l'élément protégé et retarde ainsi, par son pouvoir isolant, l'échauffement de l'élément de construction..

QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE 3.

L'entreprise de mise en œuvre, ci-après désignée « l'entrepreneur », doit être titulaire d'une assurance adaptée à la nature des travaux décrits dans les présentes règles, et doit disposer d'un personnel compétent. En ce qui concerne l'application de vernis et peintures intumescents, la formation et l'information est donnée au personnel au sein de l'entreprise, chez le fabricant et dans tout centre compétent.

Le personnel doit notamment connaître :

- Les supports admissibles : essences de bois massif ou nature des dérivés du bois, influence de l'épaisseur, de la siccité et de la porosité
- Le principe des systèmes intumescents et la fonction des différents produits
- Les recommandations du fabricant
- Les techniques d'application
- L'influence des conditions atmosphériques (température et humidité de l'air) sur le temps de séchage des différents produits.

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE:4/10

4. DESCRIPTION DES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1. NATURE ET RECONNAISSANCE DU SUPPORT :

Les documents du marché, fournis par le client, doivent définir les caractéristiques du support : nature, épaisseur, état de surface, position, espacement, décoration éventuelle, nature des matériaux en contreface, classement au feu recherché.

Dans le cas où les documents du marché ne les préciseraient pas, le client doit les demander au bureau d'étude, au maître d'œuvre ou au maître d'ouvrage concerné par le chantier.

4.2. PRÉCONISATION TECHNIQUE :

Le fabricant de produit ignifuge ou l'entrepreneur établit une préconisation technique qui prend en compte :

- les caractéristiques du support
- le classement au feu recherché
- les caractéristiques du système à mettre en œuvre
- le procès-verbal de classement de réaction au feu et ses extensions sur le produit défini par le PV⁽¹⁾
 - "- le classement obtenu peut être étendu à traitement égal, à un subjectile d'épaisseur > que celui indiqué sur le procès-verbal
 - le classement obtenu sur planche de sapin de 10 mm d'épaisseur peut être étendu, à traitement égal à tout autre bois massif $\geq 10 \text{mm}$."

En l'absence de procès-verbal ou hors du domaine d'extension, il convient:

- soit de procéder, après accord du fabricant de produit ignifuge, à un nouveau procès-verbal de classement de réaction au feu de l'ignifugeant sur support type ou sur le support concerné lorsque le délai et la quantité le permet
- soit de s'en remettre à l'avis de la Commission de Sécurité.

4.3. CONSULTATION ET CONCERTATION PRÉALABLES

Une consultation et une concertation préalables doivent être organisées entre les différents intervenants : maître d'oeuvre, bureau de contrôle et l'entrepreneur.

4.4. MISE EN ŒUVRE:

L'entrepreneur vérifie sur le chantier l'adéquation de la proposition faite avec le support à revêtir ainsi que les conditions de ce chantier.

Précautions à prendre après des traitements insecticides et fongicides :

- Par badigeonnage (produits organiques) : s'assurer de l'évaporation complète des solvants,
- Par trempage court (produits hydrodispersables) : vérifier le taux d'humidité et le bon accrochage sur les résines de surface,
- Par autoclave (sels hydrosolubles) : vérifier le taux d'humidité.

Il est conseillé de réaliser si possible quelques échantillons témoins sur le support considéré afin d'apprécier l'aspect du revêtement terminé

Il procède ensuite, conformément à la fiche technique et à la préconisation du fabricant, aux étapes de la mise en œuvre :

4.4.1. <u>Préparation du support</u>

L'entrepreneur procède à la préparation de surface nécessaire conformément à la norme NF P 74201

¹ Suivant l'article 18 de l'annexe 22 de l'arrêté de réaction au feu du 30 juin 1983 modifié

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE:5/10

Avant mise en œuvre du vernis ou de la peinture, les surfaces doivent être parfaitement propres, exemptes de toute trace de graisse, résines, poussières et autres revêtements non spécifiés sur le procès-verbal...

4.4.2. <u>Mise en œuvre du système</u>

Elle se fait toujours hors intempéries en respectant les moyens et les conditions d'application, notamment climatiques, conformément à la norme NF P 74 201, les délais de recouvrement, définis dans les documents techniques du fabricant y compris les dilutions et teintes.

4.5. CONTRÔLE:

L'entrepreneur doit contrôler :

4.5.1. Avant les travaux :

- la validité, à la date de la mise en œuvre du produit, du procès-verbal de classement de réaction au feu du produit ignifuge
- Les produits à appliquer :
 - La nature
 - le libellé et les numéros de lots
 - la quantité de produits à appliquer ainsi que les dilutions si nécessaire
- L'adéquation du nombre de faces avec le phasage des travaux
- La nature et l'état du support

4.5.2. Contrôles en cours d'application :

L'entrepreneur vérifie que les conditions d'application sont conformes aux exigences du fabricant (en particulier l'humidité relative et l'humidité du support pour ce qui concerne l'aspect). En fin de chantier, l'entrepreneur vérifie et note la consommation des produits

4.6. ENREGISTREMENT DES CONTRÔLES :

4.6.1. Enregistrements indispensables

- Les surfaces traitées
- Les quantités de produits appliquées
- La date de réalisation

suivant les fiches en annexe 2 & 3.

4.6.2. <u>Éléments de précaution vivement recommandés</u>

- Les conditions de température et hygrométrie qui ont régné lors de l'application
- Prises de photos

4.7. PRÉCAUTION

4.7.1. Humidité

Pour conserver le matériau en l'état après application, le taux d'hygrométrie ne doit pas être supérieur à 80% d'une manière constante.

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE: 6/10

4.7.2. Stockage -transport

Il est conseillé de ne pas mettre en contact entre eux les éléments fraîchement traités. On apportera un soin tout particulier à la protection lors du transport.

4.8. MARQUAGE DE LA SURFACE TRAITÉE:

L'entrepreneur appose, hors manifestation temporaire, une plaque ou une étiquette signalétique assujettie au parement. Cette plaque ou cette étiquette signalétique comporte les informations suivantes :

- Matériau ignifugé (système.....)
- la date d'application
- la mention « ne pas recouvrir »

5. RÉFÉRENCES NORMATIVES

NF P 74.201 : Travaux de peintures de bâtiment

- NFP 23201(référence DTU 36.1) menuiserie en bois
- NFP 21203 (référence DTU 31.1) charpentes et escaliers en bois
- NFP 21204 (référence DTU 31.2) construction de maisons et bâtiment à ossature bois
- NF-21205 (référence DTU 31.3) charpentes en bois assemblées par constructeurs métalliques ou goussets.

6. ANNEXES 1 2 3 4

Les annexes 2 et 3 "fiches de synthèse d'application d'un système intumescent pour bois" et "fiche quotidienne de suivi d'exécution de chantier" ne sont que des modèles proposés ; seuls les contenus doivent être respectés.

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

Page:7/10

ANNEXE 1

Entretien et durabilité

ENTRETIEN

L'entrepreneur informe le maître d'ouvrage que l'entretien consiste à veiller au bon état du revêtement intumescent par un contrôle visuel périodique et à refaire en cas de besoin des applications ponctuelles dans les zones dégradées.

En cas de dégradations importantes, il est nécessaire de reconstituer la protection.

Avant toute intervention sur un système d'origine il est nécessaire de se reporter aux recommandations du fabricant.

DURABILITÉ

Selon la réglementation en vigueur :

« Lorsque à l'issue de l'épreuve de vieillissement accéléré, le classement de réaction au feu est confirmé ou amélioré, la durabilité du classement est considérée égale à la durée de vie du matériau mis en oeuvre. (2) Lorsque à l'issue de ces épreuves, le classement de réaction au feu est moins bon, la durabilité du classement est de douze mois à partir de la date de mise en oeuvre dans un établissement réglementé. Toutefois, le matériau peut être réutilisé pendant une nouvelle période de douze mois sous réserve que le traitement soit renouvelé(²)».

²⁰ Article 36 de l'annexe 22 de l'arrêté du 30 juin 1983 modifié

³⁰ Article 37 de l'annexe 22 de l'arrêté du 30 juin 1983 modifié

RP02 rev01

Groupement Technique Français contre l'incendie

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

 $P_{AGE}:9/10$

ANNEXE 3

| | | A | APPLIC | CATION BOIS | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|--|------------|--------------|---------------------|----------------------|-------|--|
| | CHANTIER : L'OPERATEUR : | | | | | | | |
| | ITS APPLIQU | | | | | | | |
| | a couche précédente | | | Primaire | Intumescent | Finition | | |
| PI | RODUITS | PRIMAI | | | ESCENT | FINITIO | N | |
| | Référence : | | | | 21 (1 01/12/2021 (1 | | | |
| Nu | ıméro de lot : | | | | | | | |
| Hom | nogénéisation : | | | | | | | |
| | n d'application : | | | | | | | |
| | nsommation : | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | Localisation | Position | | Repères/plan | HR% | Surf. m ² | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Anoma | lies at observation | | | | Total: | | | |
| <u>Anoma</u> | Ty | ONDITIONS A | MBIA tre : | NTES | | | | |
| Anoma | CO | ONDITIONS A pe de thermomè pe d'hygromètre | MBIA tre : | NTES | | | | |
| | CO | ONDITIONS A | MBIA tre : | NTES | | | ve en | |
| Anoma trôles ommandés | CO | ONDITIONS A pe de thermomè pe d'hygromètre | MBIA tre : | NTES | | | ve en | |
| trôles | CO | ONDITIONS A pe de thermomè pe d'hygromètre | MBIA tre : | NTES | | | ve en | |

Groupement Technique Français contre l'incendie

RÈGLES PROFESSIONNELLES DE MISE EN OEUVRE DES VERNIS OU PEINTURES INTUMESCENTS SUR SUPPORTS BOIS

N°: RP02/01

Date: 20 Juin 2000

PAGE:10/10

ANNEXE 4

Liste des laboratoires agréés

C.S.T.B.

84 avenue Jean Jaurès BP 2 Champs sur Marne 77 421Marne-La-Vallée Cx 02 7 01 64 68 83 27 201.64.68.84.79. Site http://www.cstb.fr

ITF

avenue Guy de Collongue BP60 69 132Ecully Cedex 6 04 72 86 16 00 004.78.43.39.66

: lyon@itf.fr

: http://www.itf.fr

L.C.P.P.

39 bis, rue Dantzig 75 015PARIS 301 55 76 20 00 001.55.76.27.05.

L.N.E.

5 rue Fermi 78 190TRAPPES 7 01 30 69 10 00 001.30.69.12.34.

S.N.P.E.

Centre de Recherche du Bouchet 91 710VERT LE PETIT 9 01 64 99 14 82 8 01.64.99.14.14.

: m.mauny@propulsion.snpe.com

: http://www.snpe.com/home1.cfm